

PREMIER MINISTRE

COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

PREMIERE SESSION PLENIERE
DE L'ANNEE 2017

MERCREDI 12 AVRIL 2017

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Paris, Hôtel du Ministre, Quai d'Orsay

COMPTE RENDU

établi par le Rapporteur
en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014
(article R. 1115-14 du code général des collectivités territoriales)

CE RECUEIL COMPREND :

- Le texte intégral de l'intervention de Monsieur Jean-Marie LE GUEN, secrétaire d'Etat chargé du développement et de la francophonie,
- Le compte rendu analytique des débats,
- Le texte intégral du discours de conclusion de Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ministre des affaires étrangères et du développement international, président la C.N.C.D.

N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.

La séance a été ouverte par un **discours prononcé par M. Jean-Marie LE GUEN**, *Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et du développement international chargé du Développement et de la Francophonie*, qui, après avoir salué les personnalités présentes, a souligné la part essentielle prise par les collectivités territoriales et leurs associations dans l'engagement extérieur de la France, notamment en faveur de la solidarité internationale, en apportant leur expertise et en contribuant à l'aide publique au développement. Les acteurs locaux apportent une aide précieuse dans la gestion des crises et la coopération décentralisée, en particulier avec l'Afrique et l'Amérique latine, est une occasion d'enrichissement mutuel, spécialement dans le domaine de la gouvernance participative. Le ministre a souhaité une relance à un moment où des doutes peuvent se faire jour dans l'opinion et salué le choix fait par les collectivités de s'incarner au plus près du terrain. Evoquant les orientations du CICID, l'amélioration du corpus législatif, en dernier lieu par la loi Letchimy, la place croissante des enjeux diplomatiques, le rôle des outils que sont les appels à projets, les assises bilatérales et les perspectives communes ouvertes par le Livre Blanc « Diplomatie et Territoires » et ses 21 propositions, il a conclu en insistant sur la compréhension mutuelle au service de la présence de la France dans le monde.

**Texte intégral de l'intervention de Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'État chargé du
Développement et de la Francophonie
Ouverture de la Commission nationale de la coopération décentralisée
Mercredi 12 avril 2017**

Monsieur le ministre (Jacques GODFRAIN, président de France Volontaires),

Monsieur le député (Guy-Michel CHAUVÉAU, Président du groupe Pays MALI),

Monsieur le Vice-Président de la Commission nationale de la coopération décentralisée/maire de Dijon, cher François Rebsamen,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs les membres de la CNCD,

Chers amis,

Je suis très heureux d'ouvrir les travaux de la première séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) de l'année 2017. Je vous remercie tous de votre présence.

Nous sommes réunis aujourd'hui car nous avons conscience que **les collectivités territoriales françaises sont des acteurs essentiels de notre politique de développement et de coopération**, et participent activement à sa mise en œuvre au plus près des populations.

J'ai pu mesurer au cours de mes déplacements combien la part que prennent les collectivités, ainsi que les associations et les entités qui les accompagnent, est déterminante pour l'action extérieure de notre pays.

À ce jour, **près de 4 720 collectivités territoriales françaises mènent des coopérations à l'international, avec près de 8 100 autorités locales, pour un total de 10 700 projets dans 133 pays.**

Les actions de solidarité que les collectivités mènent dans les pays en développement **contribuent substantiellement à l'aide publique au développement.** Leur expertise est internationalement reconnue et participe au rayonnement de la France.

À titre d'exemple, de nombreuses villes françaises ont développé des partenariats avec des territoires du Sud, par exemple à Ouagadougou, Dakar ou Johannesburg, pour coopérer en matière de climat, de planification urbaine ou de mobilité.

Les collectivités françaises peuvent également apporter une aide précieuse dans la gestion des crises dans les pays en développement. C'est pourquoi, **à la fin de la réunion, M. Jean-Marc AYRAULT s'adressera à vous** pour vous informer sur la situation créée par la crise alimentaire dans les pays d'Afrique de l'Est et pour vous inviter à utiliser les outils mis à disposition par le ministère des affaires étrangères et du développement international.

Et n'oublions pas que **la coopération décentralisée est un enrichissement mutuel** : de nombreuses villes en France s'inspirent d'innovations nées sur des territoires africains ou sud-américains. C'est notamment le cas en matière de nouvelles pratiques démocratiques. Le budget participatif en est le meilleur exemple.

Au-delà des pays en développement, **un grand nombre de collectivités françaises relancent leurs partenariats en Europe** en y associant davantage les forces vives de leurs territoires et les citoyens. À l'heure où des doutes, une certaine défiance, s'expriment sur le projet européen, je salue le choix d'inscrire à l'ordre du jour de cette plénière un point sur l'action extérieure des collectivités françaises dans l'Union Européenne. Il est en effet essentiel que la coopération européenne s'incarne concrètement, au plus près du terrain.

L'action extérieure de nos collectivités se déploie donc dans le monde entier, et **ses principaux domaines correspondent aux enjeux de notre temps et à nos priorités gouvernementales, comme l'a rappelé le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement** de novembre dernier : développement durable, infrastructures de transport, ville durable, ville intelligente, formation professionnelle et bien sûr l'agriculture et le développement rural auxquels vous consacrez une séquence ce matin.

Pour mener à bien leurs projets sur ces thèmes essentiels, **les collectivités disposent d'un corpus législatif et réglementaire que nous avons adapté et modernisé**. Je pense aux différentes **lois sur le 1%** (eau, déchet, électricité), et à la récente **loi LETCHIMY** qui a permis aux collectivités, sous certaines conditions, de signer des conventions avec des États pour les besoins de la coopération territoriale et régionale.

La coopération décentralisée a ainsi vocation à occuper une place croissante dans la diplomatie d'influence de la France. C'est pourquoi l'action de la CNCD est primordiale.

Pour cela, la Commission dispose d'outils importants comme les appels à projets, dont certains sont d'ailleurs en cours d'instruction. Je pense en particulier à la **thématique de la mobilité internationale et de la formation professionnelle des jeunes** qui, avec l'appel à projets « Jeunesse III », rencontre un écho important.

Je pense également aux **assises bilatérales** qui sont des temps forts et symboliques de la coopération décentralisée. Elles permettent aux collectivités, aux associations, à nos postes diplomatiques, à nos opérateurs et aux représentants gouvernementaux de se rencontrer, d'échanger, de faire le bilan des actions de coopération décentralisée et de tracer des perspectives pour les prochaines années.

Au-delà de ces activités traditionnelles, déjà importantes, la CNCD agit pour améliorer en permanence l'efficacité des actions de coopération décentralisée en mettant en place des **groupes de travail** sur des sujets tels que le numérique ou le tourisme.

Par ailleurs, **le comité économique de la CNCD a été relancé** et permet d'échanger les bonnes pratiques, de favoriser la mise en réseau des acteurs afin de dynamiser le potentiel économique des partenariats. Il s'agit là d'un enjeu majeur de la coopération décentralisée qui doit aussi bénéficier à nos territoires en favorisant leur développement économique et durable à long terme.

Cette projection vers l'avenir et ce souci de vous inscrire dans les débats actuels ont été clairement exposés dans **le Livre Blanc « Diplomatie et territoires »**, fruit d'une intense concertation entre vous. Ce Livre Blanc prend en compte la nouvelle dynamique créée par la loi NOTRe qui a réformé notre organisation territoriale, la loi MAPTAM sur les métropoles ainsi que le rôle accru des opérateurs dont je salue la présence. Ce Livre Blanc et ses 21 propositions constituent votre feuille de route pour les années qui viennent, et nous aurons aujourd'hui un point de situation sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Votre Commission démontre, par la qualité de son travail, son rôle indispensable pour consolider la place des collectivités dans la mise en œuvre de notre politique de coopération.

Je suis convaincu qu'une relation étroite entre l'État et les territoires, reposant sur un dialogue ouvert et une compréhension mutuelle, est au service d'une diplomatie qui conforte et assure la présence de la France dans le monde.

Je vous remercie, et je passe la parole à **M. François REBSAMEN**

(*applaudissements*)

*

A l'invitation de **M. François REBSAMEN**, *vice-président de la C.N.C.D.*, la **Commission a examiné les points suivants :**

I. Rapport d'activité.

Le Secrétaire général de la C.N.C.D., M. Bertrand FORT, présente à la Commission un rapport d'activité depuis la séance plénière de novembre 2016 autour des thèmes ci-après :

- Groupe de Travail « *Tourisme et coopération décentralisée* » : une lettre de mission a été établie pour le Président du Groupe par le Ministre des Affaires étrangères ;
- Groupe de Travail « *Numérique et coopération décentralisée* » : pour ce chantier, comme pour celui du Tourisme, un rapport sera présenté lors de la prochaine séance plénière de la C.N.C.D. ;
- Comité économique de la C.N.C.D., avec une séance spécialement consacrée aux coopérations économiques réussies des départements (Aude en Argentine et Val d'Oise au Japon).
- Retour sur les dernières Assises 2016 : *Assises franco-arméniennes* à Erevan (1^{er}-2 décembre 2016), *Assises franco-marocaines* à Marrakech (8-9 décembre 2016).
- Appels à projets « généraliste 2017 », bilatéraux et thématiques, soulignant en particulier l'appui apporté par *France Volontaires* dans le cadre de l'appel « Jeunesse 3 ».

M. Patrick AUDEBERT, *Secrétaire général adjoint de la C.N.C.D.*, fait le point de l'avancement des textes mettant en œuvre la réforme de la composition de la C.N.C.D. (passage du décret devant la Section des finances du Conseil d'Etat, procédure de publication).

- II. **M. Gilles MERGY**, *Directeur général de l'association Régions de France*, présente une communication sur **les priorités politiques des Conseils régionaux en matière d'action extérieure**. Rappelant que désormais leur action s'insère dans une véritable stratégie internationale et que les interventions des régions ont représenté plus 50 % de l'A.P.D. en 2015, il évoque une montée en puissance dans le nouveau contexte législatif des lois MAPTAM et NOTRe, le rôle économique central qu'elles ont désormais ainsi que la nécessité d'une

transversalité des actions publiques et d'un partenariat gagnant-gagnant, en particulier avec les métropoles. Sur le thème de la « reconnexion » des acteurs, il appelle de ses vœux une nouvelle cartographie élargie à de nouveaux territoires (Corée, Iran, Russie, Chine, Amérique du nord), intégrant les actions menées par les universités, les O.N.G., les diasporas. Les schémas régionaux à l'international et de mise en cohérence, dans un contexte croissant de concurrence des métropoles et des territoires, constituent de véritables outils de rayonnement. Les grandes priorités sont les financements de l'AECT, le développement durable, les liens en Méditerranée, la mobilité internationale des jeunes, la francophonie, ainsi que l'action menée dans le cadre de C.G.L.U. Pour finir, il a évoqué le rôle la mutualisation entre l'Etat, les régions et l'ensemble des territoires.

M. François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-président du Conseil Régional de Normandie, *représentant de Régions de France*, fait valoir que, dans une situation économique difficile, il convient de légitimer l'action institutionnelle des Conseils régionaux, porteuse de « retours sur investissement ». Il donne l'exemple de la Normandie sur la thématique de la paix, évoque des actions stabilisatrices en Tunisie, et la manière d'associer les chefs d'entreprise à l'action internationale des collectivités territoriales.

M. Guillaume CROS, Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie également au titre de *Régions de France*, souligne l'important rôle de fédérateur des Conseils régionaux. Il s'agit d'en faire un vrai marqueur politique de l'ouverture au monde : « tout sauf construire des murs ».

III. Information sur les questions agricoles et alimentaires.

Cette séquence s'articule autour de deux interventions. Tout d'abord celle de **M. Frédéric LAMBERT**, Chef du service des relations internationales au *ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*, mettant en valeur les actions menées avec les collectivités territoriales en matière de sécurité alimentaire, l'initiative « 4 pour 1000 » en matière de sols, les plans stratégiques export 2016-2020, l'enseignement agricole et la coopération décentralisée en matière de forêts et de filière bois. En ce qui concerne l'export, il rappelle que c'est le troisième excédent commercial de la France, mais que nous perdons des parts de marché et qu'il convient de s'appuyer plus sur notre réseau des conseillers agricoles dans les différents pays. Sur l'enseignement agricole, le MAAF souhaite une coopération renforcée des collectivités territoriales avec les 800 établissements concernés, évoquant le protocole d'accord entre son ministère et la DAECT et le rôle joué par les appels à projets jeunesse. A propos de la forêt et de la filière bois, il rappelle les actions menées par les communes forestières dans le cadre des orientations fixées à la COP 22 de Marrakech et l'exemple particulièrement pertinent du Camérout à cet égard.

Ensuite la Commission entend une intervention de **M. Thierry GIORDANO**, expert français placé auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), évoquant les liens croissants avec cette organisation dans la contribution aux actions sur la crise alimentaire en Afrique, avec le FACECO, et mettant en avant l'expertise grandissante des collectivités territoriales dans la lutte contre la faim et dans la promotion de l'emploi dans

les pays touchés par cette problématique. Soulignant le lien rural-urbain, il salue l'adoption en 2015 du « Pacte de Milan », la prise en compte par Habitat 3 de la dimension territoriale traduite dans les « systèmes alimentaires villes-régions », il a évoqué le partenariat avec *Régions de France*, coordonnateur C.G.L.U. sur la sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'Objectif 2 des O.D.D. (« Eradiquer la faim d'ici 2030 »), il détaille les mécanismes de soutien, visant au renforcement des capacités en Afrique, s'appuyant sur des projets pilotes, opérationnels en 2018. Il souligne les vertus des « coopérations triangulaires », qui n'en sont qu'à leurs débuts.

IV. Point sur la mise en œuvre des 21 propositions du Livre Blanc « Diplomatie et territoires ».

Après avoir salué les six présidents présents de Groupes Pays de C.U.F. et les conseillers diplomatiques des préfets de région (C.D.P.R.) invités à la Commission, **M. Bertrand FORT** a commenté les éléments figurant au dossier et en annexe de ce compte-rendu, montrant un taux de réalisation très satisfaisant des recommandations du Livre Blanc, dans un esprit de partenariat entre l'Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales. En particulier, il a été fait un bilan de la mise en place et de l'action des C.D.P.R., désormais réunis systématiquement tous les deux mois, ainsi que des correspondants des postes diplomatiques pour l'AECT.

V. L'action extérieure des collectivités territoriales françaises dans l'Union européenne.

Cette séquence s'est ouverte par une présentation par **M. Pierre POUGNAUD**, Rapporteur de la C.N.C.D. portant sur son pré-rapport sur « *Les nouvelles perspectives pour l'action extérieure des pouvoirs locaux en Europe et dans ses voisinages* », dans laquelle il a résumé les priorités (20 propositions et une quarantaine de mesures) qu'il préconise, à la suite du Livre Blanc « Diplomatie et territoires » et à l'occasion du sixième anniversaire du Traité de Rome. Le débat a montré une particulière attention à la question de la poursuite des relations avec le Royaume-Uni dans le contexte du *Brexit*.

La séquence s'est poursuivie par une intervention de **M. Christophe CHAILLOU**, *Directeur général de l'A.F.C.C.R.E.*, rappelant que cette association s'était engagée, en lien avec la D.A.E.C.T., à intensifier les actions de formation des collectivités territoriales aux procédures et financements européens et que cette orientation était désormais pleinement opérationnelle. Insistant sur l'importance des enjeux liés à la pérennisation des politiques de cohésion, il a fait remarquer le vote obtenu du Parlement européen tendant à accroître le financement du programme « Europe pour les Citoyens ».

M. François REBSAMEN commente les propositions de M. POUGNAUD, notamment sur la nécessité de « se faire des alliés », « c'est une vraie grande opportunité à saisir ». Il remercie également l'A.F.C.C.R.E. pour les sessions organisées ou prévues à Reims, en outre-mer et dans sa ville de Dijon.

M. Jérôme AUSLENDER, *Maire-adjoint de Clermont-Ferrand*, pour *France Urbaine*, évoque la situation créée par le *Brexit*, le Royaume-Uni quittant le cadre institutionnel mais ne sortant pas de l'Europe. Rappelant que sa ville est jumelée avec Stanford, il appelle de ses vœux une initiative forte dans ce domaine, il faut « construire différemment, mais continuer à construire ».

M. Jean-Claude DARDELET, *Maire-adjoint de Toulouse et Vice-président de la Métropole*, également pour *France Urbaine*, fait part de ses réactions aux interventions précédentes, spécialement celle de M. MERGY, où l'on pourrait remplacer « Régions » par « Métropoles », les unes et les autres constituant les « 29 moteurs économiques de la France ». A propos de l'Europe, il insiste sur les politiques de cohésion à proprement parler, mais aussi sur ces « autres politiques de cohésion » (ainsi la politique agricole commune), et appelle là-aussi sur une transversalité régions-métropoles.

M. Christian MASSET, *Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et du développement international*, après s'être réjoui de la mise en œuvre des recommandations du Livre Blanc et notamment du bon fonctionnement du réseau des conseillers diplomatiques des préfets de région, que les collectivités territoriales doivent utiliser, voit dans le rapport de M. Pougnaud, un « prolongement heureux du Livre Blanc », saluant la qualité et la richesse de ce document. Il fait sienne la suggestion tendant à réserver à l'action extérieure des collectivités territoriales une place spéciale dans les plans d'actions des ambassadeurs, ainsi que la nécessité d'établir un document commun pour chaque présidence semestrielle de l'Union, moyen de satisfaire le besoin de proximité, reprenant également la suggestion de mettre l'accent sur les actions vers les pays du *Groupe de Visegrad* et d'intensifier celles en direction du Royaume-Uni. Pour ce dernier, il faut conserver le lien et avoir des « amortisseurs ». Evoquant le risque, au sujet des nouvelles programmations européennes, que les politiques de cohésion soient la variable d'ajustement, il a souhaité une mobilisation des acteurs locaux pour éviter qu'il en soit ainsi. Il faut « utiliser au mieux l'énergie des collectivités territoriales pour avoir l'Europe que nous voulons ».

VI. Un débat général a fait suite ; y ont participé notamment :

- **M. Roland RIES**, *Président de Cités Unies France* et vice-président de C.G.L.U., s'inscrit dans le prolongement du rapport de M. Pougnaud, soulignant un paradoxe dans l'attitude des collectivités territoriales, très conscientes des enjeux, mais en même temps contraintes à rechercher des économies budgétaires. Il pense qu'il faut s'opposer à ceux qui estiment que « l'on peut faire son bonheur dans son coin » C.U.F. repense actuellement son référentiel, et, même si la fusion, avec l'A.F.C.C.R.E. ne s'est pas produite, souhaite collaborer plus intensivement avec cette association.

- **M. Jacques AUXIETTE**, *personnalité qualifiée de la C.N.C.D.*, estime qu'il y a un signal politique très fort à donner car les collectivités territoriales sont des institutions de la République, porteuses de ses valeurs, ainsi l'action extérieure devrait devenir une « compétence obligatoire » des collectivités. Il émet deux propositions concrètes, l'une concernant la contractualisation au niveau des régions entre l'Etat (MAEDI) et les conseils régionaux, avec des commissions régionales et une implication des conseillers diplomatiques des préfets de régions (C.D.P.R.), l'autre relative à la mise en œuvre et au financement du volontariat, en s'appuyant sur les expériences faites avec nos ambassades en Allemagne, en Chine et au Mexique.

- **Mme Jocelyne BOUGEARD**, *de l'A.F.C.C.R.E.*, adhère pleinement au propos d'enrichir et de rénover les jumelages européens, soulignant le rôle joué à cet égard par la multiplication des contacts avec les associations nationales du C.C.R.E., salue la reconnaissance dans le rapport du rôle des réseaux, où la France est très présente et met l'accent sur le rôle des « Groupes Pays » : Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, ce dernier à la demande de l'association britannique membre du CCRE, *Local Government Association*.

- **M. Thibaut GUIGNARD**, *Président de Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER France) et du Groupe Pays Pologne de l'AFCCRE*, est invité à souligner l'importance des programmes LEADER, « deuxième pilier de la P.A.C. » pour le développement rural et la prise de conscience des enjeux européens, avec pas moins de 330 groupes d'action locale (G.A.L.). Il y a eu un effort considérable de capitalisation, de mise en réseau et de transversalité. Malgré du retard au démarrage, la situation a été débloquée avec le concours de Régions de France, et, après un premier séminaire à Dijon en 2016, il y a eu des rencontres bilatérales avec la Pologne et bientôt avec l'Allemagne, l'Espagne, la Lettonie. Il se dit prêt dans tous ces domaines à coopérer avec le MAEDI/DAECT.

- **M. François-Xavier PRIOLLAUD** insiste sur le double objectif d'information et de simplification, sur le besoin de relais. L'information existe, mais va toujours aux mêmes personnes. Les intercommunalités sont un très bon échelon pour ces approches et les programmes européens ne doivent pas engendrer, paradoxalement, de l'euroscpticisme chez ceux qui pourtant étaient convaincus.

- **M. Guillaume CROS**, , milite pour la revenir à l'origine de ce qu'étaient les fonds de cohésion : l'équilibre des territoires et pas seulement des investissements au profit des seules métropoles, avec un effet d'aspiration pour ces dernières. Il croit beaucoup au travail en transfrontalier, reconnu par les citoyens, et, à propos du *Brexit*, note que des négociations mal maîtrisées pourraient donner des idées (de sortie) à d'autres.

(arrivée du Ministre des affaires étrangères à 12h10)

- **M. François REBSAMEN** résume et conclut ce débat, plaidant pour une « alliance des territoires », ce qui d'ailleurs correspond aux orientations adoptées par *France Urbaine*.

Le contenu du rapport présenté par P. POUGNAUD a été validé, par les membres de la CNCD. Une version finale permettra d'y ajouter des annexes et précisions utiles. Une diffusion est prévue par la DAECT.

VII. Conclusions du C.I.C.I.D. du 30 novembre 2016.

Mme Anne-Marie DESCÔTES, Directrice générale de la D.G.M., indique à la Commission les principales orientations définies lors de cette réunion du *Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (C.I.C.I.D.)*, faisant ressortir les aspects concernant plus directement les collectivités territoriales et leur action extérieure. Montrant que leur engagement se situait dans la ligne de la loi LOPDSI du 7 juillet 2014 et de la COP 21, la Directrice générale décrit l'augmentation considérable des moyens confiés à l'Agence française de développement (A.F.D.) sur le climat, rappelle les priorités géographiques en faveur de l'Afrique et des pays les plus pauvres, reconnues par le P.N.U.D. et plus largement par l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que vers l'espace francophone et les situations de sortie de crise, soulignant la cohérence des orientations stratégiques de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle affirme la nécessité de sensibiliser, par l'intermédiaire des acteurs locaux, l'ensemble des citoyens pour aboutir à un consensus national. De son côté, l'Etat apportera un soutien accru aux collectivités territoriales des pays partenaires.

VIII. Un temps a été également consacré aux **questions diverses** : bourses-partenariat (anciennes « bourses-projets »), PACT 3, ouverture de la campagne de collecte des données de l'Aide publique au développement (A.P.D.) et calendrier des futures assises (Chine, et, pour 2018, Argentine, Burkina-Faso et Pologne).

*

La séance est conclue par une **intervention de M. Jean-Marc AYRAULT, ministre des affaires étrangères et du développement international, président de la C.N.C.D.**, intégralement reprise ci-après, dans laquelle il rappelle l'urgence que constituait la prise en compte de la situation alimentaire en Afrique de l'Est et le rôle central que pouvaient, avec leur expérience propre et leur capacité de mobilisation, assumer les collectivités territoriales.

A l'issue de son intervention, il remercie le Secrétaire général de la C.N.C.D., M. Bertrand FORT, nommé à l'Ambassade de France en Belgique, pour « le travail remarquable » accompli depuis 3 ans au service du partenariat entre l'Etat et les collectivités, à la tête de la DAECT.

*

Discours de M. Jean-Marc Ayrault
Ministre des Affaires étrangères et du Développement international
Intervention devant la Commission nationale de la coopération décentralisée
12 avril 2017

Monsieur le ministre (*Jacques GODFRAIN, président de France Volontaires*),
Monsieur le député (*Guy-Michel CHAUVEAU, Président du groupe Pays MALI*),
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les membres de la CNCD,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

J'ai souhaité m'adresser devant votre Commission aujourd'hui, sur un sujet grave : la situation d'urgence liée à la crise alimentaire en Afrique et au Yémen. En effet, la Commission nationale de la coopération décentralisée est un des lieux où s'exprime la solidarité de la France et de ses collectivités territoriales à l'égard de ses partenaires. Il me paraissait donc nécessaire de venir devant vous à la fois pour exprimer notre soutien dans l'action que vous menez – car les chiffres sont éloquents : 4 720 collectivités territoriales françaises portent des programmes de coopération à l'étranger, avec près de 8 100 autorités locales, pour un total de 10 700 projets dans 133 pays –, pour vous présenter l'action de la France face à cette crise dramatique et pour envisager avec vous les réponses communes que nous pourrions y apporter.

Mesdames, Messieurs,

Les faits, vous les connaissez. Près de 30 millions de personnes ont besoin en urgence d'assistance alimentaire dans une large zone allant du Bassin du Lac Tchad au Yémen en passant par la Corne de l'Afrique.

Les causes en sont multiples : des phénomènes naturels, en particulier une forte sécheresse, alimentée par l'amplification du phénomène climatique El Niño, mais aussi des conflits et des crises politiques qui affectent des populations déjà vulnérables en les coupant de leurs moyens de subsistance et qui génèrent d'importants flux de déplacés et de réfugiés.

Nous le savons, les situations des pays les plus touchés par la famine sont différentes. Au Soudan du Sud, la propagation du conflit est la cause principale de la famine. En Somalie, s'ajoute à la sécheresse la présence de la milice islamiste Al-Shabaab qui prend en otage une grande partie des populations menacées par la famine. Au Yémen, la dégradation de la situation sécuritaire aggrave la crise humanitaire déjà existante. Au Nigéria, la zone la plus touchée par la famine est sous le contrôle de Boko Haram, qui exacerbe les fragilités

structurelles du pays et perturbe l'agriculture et l'élevage. Je n'oublie pas l'Ethiopie, qui a connu en 2016 la pire sécheresse de ces 50 dernières années et fait à nouveau face à une sécheresse aggravée, dans un contexte sécuritaire tendu, ou le Kenya, où les autorités ont déclaré la sécheresse comme « catastrophe naturelle ». Il ne faut plus se limiter aux pays présentant les situations de plus grande urgence, même si une attention prioritaire doit bien sûr leur être portée. Il faut considérer la situation des régions concernées par la crise alimentaire de façon plus globale, les pays moins touchés aujourd'hui devant faire eux-aussi l'objet d'une vigilance pour éviter qu'ils ne basculent à leur tour dans une crise alimentaire aiguë.

La coopération décentralisée porte sur des projets qui s'inscrivent dans la durée et auxquels le ministère des Affaires étrangères et du Développement international participe, notamment par le biais d'appels à projets. Vos actions sont essentielles, car elles aident ces pays à développer ou restaurer leurs capacités. Elles contribuent à maîtriser et économiser la ressource en eau, à développer l'irrigation, à former au maraîchage, à construire des lycées agricoles ou à créer des coopératives agricole. Elles permettent de fixer les populations sur leur territoire, d'y trouver les ressources pour éviter l'exode vers les villes et vivre chez elles dans de bonnes conditions. Elles peuvent éviter la famine et la tragédie, qui se déroulent aujourd'hui dans ce continent africain auquel nous sommes tant attachés.

Le rapport relatif à l'aide publique au développement des collectivités territoriales qui vient d'être publié évalue à près de 60 millions d'euros le montant de cette aide publique pour 2015. C'est significatif. Parmi les 10 pays prioritaires, 6 sont africains : Madagascar, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Niger, avec 2 secteurs prioritaires : l'eau et l'agriculture. L'Afrique est bien au cœur de l'action extérieure de nos communes, de nos départements et de nos régions.

Néanmoins, les pays qui sont aujourd'hui dans cette situation de profonde détresse ne sont pas ceux avec lesquelles vous entretenez des partenariats, notamment parce que, dans leur situation, il s'agit de survie, d'urgence, et non pas seulement, si j'ose dire, de développement.

Cette situation d'urgence nous a conduits, au niveau européen, à nous réunir à Bruxelles la semaine dernière, en marge d'une conférence sur la Syrie, pour apporter une réponse commune à cette crise alimentaire. J'ai ensuite réuni les ONG, qui sont, comme vous, mobilisées sur le terrain, pour leur présenter les efforts faits par le Ministère pour répondre à cette crise et échanger sur leurs actions et les difficultés auxquelles elles sont confrontées, en premier lieu les problèmes de sécurité et d'accès aux zones les plus touchées.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, c'est à vous que je m'adresse. Car ce n'est qu'ensemble que nous serons efficaces. A l'heure où les besoins en matière de développement cohabitent avec les besoins humanitaires d'urgence, tous les efforts sont nécessaires pour apporter une réponse cohérente et efficace aux populations. Il est essentiel de coordonner l'ensemble des acteurs français, des

savoir-faire et des ressources, tant l'écart entre les ressources et les besoins de financement ne cesse de croître.

Face à cette situation, la France agit. Elle agit en matière politique, pour mettre en place les conditions de la paix, restaurer la stabilité et désigner les responsables des conflits qui continuent de sévir. Elle agit en matière financière, pour apporter une aide humanitaire d'urgence, tout en agissant sur les moyen et long termes sur les causes profondes de ces crises et en favorisant les conditions d'un développement socio-économique pérenne. L'enjeu pour nous est de permettre aux pays de la région et à leur population de renforcer leur résilience face aux aléas climatiques.

En prenant en compte les différents canaux de financements, nous sommes aujourd'hui engagés à hauteur de 110 M€ en Afrique occidentale et centrale, dans la Corne de l'Afrique et dans les régions proches.

Notre aide se décompose en 23 M€ d'aide alimentaire et humanitaire d'urgence et près de 87M€ de projets structurels visant à renforcer la résilience et la sécurité alimentaire dans les zones touchées et leur périphérie, afin de prévenir les effets de contagion.

Mais j'ai décidé de faire davantage, car l'urgence nous l'imposait. A très court terme, j'ai décidé de débloquer immédiatement 7 millions d'euros additionnels : 5 millions d'aide alimentaire d'urgence et 2 millions d'aide humanitaire d'urgence. Des consultations sont par ailleurs en cours au sein du gouvernement pour dégager d'autres moyens.

Je suis convaincu que les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer. Je sais que vous êtes particulièrement sensibilisés à cette situation. Vous êtes en effet aux avant-postes pour l'accueil et l'hébergement des migrants et des réfugiés. Vous savez donc mieux que personne qu'il nous faut lutter contre les causes mêmes des mouvements de population et des déplacements en assurant le développement et en répondant aux crises aiguës lorsqu'elles surviennent.

Depuis 2013, le ministère met à votre disposition un fonds de concours permanent pour l'action extérieure des collectivités territoriales – le FACECO - au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. Ce fonds a été créé dans une démarche de mutualisation des moyens et de structuration de la réponse française aux urgences humanitaires.

Ce fonds est géré par le Centre de crise et de soutien, avec pour objectif de permettre à toutes les collectivités françaises de contribuer à une réponse d'urgence efficace et pertinente grâce à la mutualisation des financements et des expertises.

En 2015 et 2016, vous avez ainsi joint vos efforts aux nôtres pour répondre aux catastrophes naturelles survenues à Madagascar, au Népal, en Haïti, ainsi que pour vous venir en aide aux populations victimes des conflits en Syrie et en Irak.

Cette année, nous aurons plus que jamais besoin d'unir nos efforts tant la détresse des populations victimes de l'ouragan Enawo à Madagascar, ou touchées par la famine au Nigeria, au Soudan du Sud, en Somalie et au Yémen, appelle de notre part une réponse à la hauteur des enjeux. Je souhaite également vous renouveler notre appel à vous joindre aux efforts exceptionnels que nous avons consentis pour venir en aide aux minorités ethniques et religieuses victimes des conflits au Moyen Orient.

Votre aide est précieuse. En unissant nos efforts, nos moyens et nos savoir-faire, nous apporterons une aide à la hauteur de l'engagement et des valeurs qui font de la France ce qu'elle est, un pays engagé et solidaire dans le monde.

Je souhaite, pour conclure, adresser tous mes remerciements à Bertrand Fort qui quitte ses fonctions à l'été pour rejoindre un nouveau poste. Vous avez, M. Fort, pendant près de trois ans à la tête de la DAECT, fait un travail remarquable qu'il faut saluer.

Je vous remercie.

(applaudissements)

La séance est levée à 12 h. 35./.
